



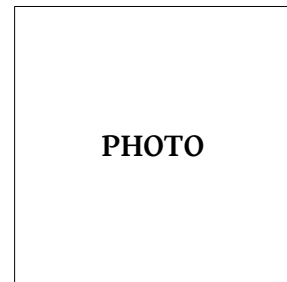
# FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2023/2024



## Documents à fournir

- Fiche d'inscription datée et signée au verso
- Certificat médical ou questionnaire de santé (voir au verso)
- Chèque à l'ordre du CSLG de Vannes      ou       Espèces
- Photo d'identité (si non fournie les années précédentes ou pour mise à jour)



## Renseignements concernant l'adhérent(e)

- 1ère inscription      ou       Renouvellement       Femme       Homme

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Dépt. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Gendarme en activité :

- Officier
- Sous-officier
- GAV
- Civil

### Gendarme en non-activité :

- Retraité
- Réserviste
- Ancien civil ou militaire

### Extérieur gendarmerie :

- Famille de gendarme
- Réserviste
- Civil par parrainage

## Cotisation annuelle

		euros	
<b>S E C T I O N S</b>	MUSCULATION	80	
	FUTSAL	5	
	COURSE À PIED	15	
	PISCINE (kercado jeudi)	30	
	PISCINE (SURZUR)	Néant	
	MUAY THAI (lundi soir)	25	
	CYCLISME	Néant	
	JARDINS PARTAGÉS	Néant	
	BADMINTON/TENNIS	Néant	
	TIR À L'ARC	Néant	
RUGBY	Néant		

		euros		
<b>C O U R S</b>	FITNESS (mardi 18h30/20h)	110		
	PILATE (jeudi 18h40/19h15)	95		
	CARDIO-TRAINING (jeudi 19h15/20h20)	110		
	Forfait 2 cours ci-dessus	190		
	Forfait 3 cours ci-dessus	290		
	YOGA	lundi 18h15/19h30 - avec Isabelle	85	
		jeudi 18h15/19h30 - avec Élisabeth	85	

Réduction MINEUR et/ou à partir du second membre d'un même foyer :	-10	+
Réduction gendarmes et familles résidents dans la caserne de l'EGM (concerne la musculation et les cours):	-10	
<input type="checkbox"/> Responsable de section : exonéré de la cotisation cours/section :	gratuit	

Assurance Fédération OBLIGATOIRE (pour toutes les sections et cours): + 25

**COTISATION TOTALE :**  euros

Exemple 1 : 1 gendarme mobile de l'EGM adhère aux sections MUSCULATION et TENNIS : 80 + gratuit - 10 + 25 = 95 EUROS

Exemple 2 : 1 couple de civil parrainé adhère aux sections FITNESS et PILATE : 2X190 - 10 + 2X25 = 420 EUROS

Exemple 3 : la/le responsable de la section CARDIO-TRAINING adhère en tant que civil : exonération cotis section + 25 = 25 EUROS

# ATTESTATION QUESTIONNAIRE SANTÉ – FCD

## POUR LES MAJEURS

Je soussigné(e) M/Mme (Nom – prénom) : \_\_\_\_\_

J'atteste avoir renseigné le questionnaire de santé FCD (voir site internet du club ou exemplaire disponible au poste de sécurité) et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Je n'ai pas de certificat médical à fournir (sauf pour les pratiquants des sections Muay Thaï et Rugby)

Date et signature :

## POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) M/Mme (Nom – prénom) : \_\_\_\_\_

J'atteste avoir renseigné le questionnaire de santé FCD (voir site internet du club ou exemplaire disponible au poste de sécurité) et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques pour l'enfant :

(Nom – prénom) : \_\_\_\_\_

Je n'ai pas de certificat médical à fournir (sauf pour les pratiquants des sections Muay Thaï et Rugby)

Date et signature du tuteur :

Le club peut être amené à diffuser sur son site internet ou dans les bulletins des informations vous concernant ou concernant vos enfants. Ces informations se limiteront aux nom, prénom, âge, qualité et photographie. Elles rentreront dans les domaines suivants : résultats sportifs, convocations pour des compétitions, liste des adhérents, activités pratiquées ou responsabilités au sein du club. Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre refus : contactez-nous. Dans l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois à compter de la date d'inscription, votre accord sera réputé acquis. Vous pourriez toutefois nous faire part ultérieurement, et à tout moment, de votre souhait que la diffusion de vos données cesse. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Articles 34 et suivants de la loi du 06 janvier 1978). Pour exercer ces droits, adressez-vous aux responsables du CSLG.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur du Club sportif et de loisirs de la gendarmerie de VANNES consultable sur le site internet du club (lien ci-dessous) et je reconnais avoir pris connaissance de la charte du club.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

signature :

Il est demandé à tous les extérieurs n'ayant pas d'autorisation d'accès spécifiques de rentrer et de sortir de la caserne pendant les horaires d'ouverture du poste :

07h30-20h30 du lundi au vendredi

09h00-13h00 le samedi

La saison commence le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

Les dossiers d'inscription avec le règlement sont à fournir avant le 1<sup>er</sup> octobre de la saison en cours.

Les cours ne sont généralement pas dispensés pendant les vacances scolaires.

Après l'enregistrement de votre dossier, sous délais de 48 heures, vous recevrez dans votre boîte mail votre licence vous permettant d'accéder à la caserne en la présentant au poste de sécurité. Ce mail peut être considéré par votre fournisseur comme un spam, pensez donc à vérifier l'intégralité de votre boîte mail. Sinon veuillez contacter le président du club pour en recevoir une copie.



Dossier complet à remettre au poste de sécurité de l'escadron 15/3 de Vannes  
À l'intention du Major Thierry FARAMUS, président du club

Pour tout complément d'information : <https://cslgvannes.sportsregions.fr/>

Gendarmerie mobile EGM 15/3 - 50 rue Eugène Delacroix 56000 Vannes – 02 97 46 92 69